



## EUROPEAN COMMITTEE OF SOCIAL RIGHTS COMITE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX

15 janvier 2016

Pièce n° 2

Forum européen des Roms et des Gens du Voyage (FERV) c. France Réclamation n° 119/2015

## OBSERVATIONS DU GOUVERNEMENT SUR LA RECEVABILITE

Enregistrée au secrétariat le 11 décembre 2015



## MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

PARIS, LE 11 DECEMBRE 2015

DIRECTION
DES AFFAIRES JURIDIQUES

SOUS-DIRECTION DES DROITS DE L'HOMME

Référence: n° 2015-1171211/DJ/HW

LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

À

SECRETARIAT GENERAL DU CONSEIL DE L'EUROPE

DIRECTION GENERALE DES DROITS DE

L'HOMME

SECRETARIAT DE LA CHARTE SOCIALE

**EUROPEENNE** 

A L'ATTENTION DE M. LE SECRETAIRE

**EXECUTIF** 

A/s: Réclamation collective n° 119/2015, Forum européen des Roms et des Gens du voyage (FERV) c. France

- 1. Par courrier en date du 2 novembre 2015, vous avez bien voulu me transmettre la réclamation collective déposée par le Forum européen des Roms et des Gens du voyage et enregistrée par le Secrétariat de la Charte sociale européenne le 19 octobre 2015. Vous avez également invité le Gouvernement français à présenter des observations écrites sur la réclamation collective citée en objet.
- 2. J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement français ne souhaite pas formuler d'observation concernant la recevabilité de la réclamation collective susmentionnée./.

Florence Merloz

Sous-directrice des droits de l'homme